



20.3439 Interpellation

La pénurie de médicaments met des vies en danger. Limiter efficacement les ruptures d'approvisionnement et réduire notre dépendance vis-à-vis de l'étranger

Déposé par: Reimann Lukas
Groupe de l'Union démocratique du Centre
Union Démocratique du Centre



Date de dépôt: 06.05.2020
Déposé au: Conseil national
Etat des délibérations: Non encore traité au conseil

Texte déposé

Le système de santé suisse a beau être l'un des meilleurs et l'un des plus chers du monde, des médicaments vitaux sont régulièrement en rupture d'approvisionnement. Les malades qui ont besoin en particulier de tel ou tel médicament à tel ou tel dosage à un moment précis en souffrent fréquemment. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a accentué la pénurie de médicaments. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a déclaré que la situation était prise très au sérieux et que la Confédération utilisait tous les canaux possibles pour se procurer les produits nécessaires.

1. La délocalisation de la production vers la Chine et l'Inde rend depuis des années l'approvisionnement en médicaments et en principes actifs de plus en plus difficile. L'apparition de nouvelles maladies ou des changements géopolitiques peuvent aggraver dramatiquement la situation. Pour les pharmaciens, les fabricants de l'industrie pharmaceutique et les distributeurs, mais aussi pour les patients, les hôpitaux et les médecins, les ruptures d'approvisionnement voire les ruptures de stock sont devenues monnaie courante. Les revues médicales font le même constat. On met la vie des gens en danger. Est-il vrai que la délocalisation de la production de principes actifs entrant dans la composition de médicaments, essentiellement vers la Chine et l'Inde, et la concentration de la production de certaines substances importantes sur quelques sites uniquement entraînent une dangereuse dépendance pour la Suisse ?
2. Combien de cas sont connus pour les années 2018, 2019 et 2020 (liste et mention du nombre de médicaments concernés) ?
3. Quelles étaient les raisons de ces pénuries ? Quelles mesures l'OFSP et le Conseil fédéral ont-ils prises pour y faire face ?
4. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour ramener la production de médicaments vitaux en Europe ou en Suisse ? Comment la Suisse, qui est un pôle de recherche reconnu, peut-elle gagner ou regagner en importance dans la fabrication de produits pharmaceutiques ?
5. Les importations bon marché de médicaments ne doivent pas se faire au détriment de la santé de la population qui vit en Suisse. Comment l'industrie pharmaceutique suisse peut-elle être amenée à produire davantage en Europe ?
6. Instaurer un système d'alerte précoce prévoyant l'obligation d'annoncer les médicaments soumis à ordonnance qui ne seront vraisemblablement pas disponibles plus de deux semaines permettrait-il de désamorcer la situation ?
7. Les autorités ont la possibilité de prononcer une interdiction provisoire d'exporter les médicaments concernés au titre de la protection de la santé publique. Une telle interdiction pourrait-elle améliorer la situation ?
8. La part du prix des médicaments touchée par les fabricants ne devrait-elle pas être répartie entre deux fournisseurs au minimum, dont au moins l'un des deux devrait fabriquer ou faire fabriquer en Suisse tant le





médicament prêt à l'emploi que le principe actif qu'il contient ?

9. Est-il vrai que ce n'est pas seulement notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, mais des problèmes, des accidents et des rappels (dus par ex. à des contaminations) qui peuvent provoquer une pénurie de toute une série de médicaments prêts à l'emploi et la disparition de toute une série de titulaires d'autorisations de mise sur le marché ou d'entreprises pharmaceutiques ?

10. La pénurie pourrait-elle être atténuée en autorisant enfin les ordonnances électroniques et les pharmacies en ligne, étant donné qu'il serait ainsi plus facile de recourir à des stocks plus importants, en particulier ceux des distributeurs en ligne ?

11. La pénurie pourrait-elle être atténuée en réduisant considérablement le nombre de médicaments soumis à ordonnance (donc en augmentant le nombre de principes actifs accessibles sans ordonnance), étant donné que les patients pourraient ainsi veiller eux-mêmes à constituer des réserves de manière plus simple et moins bureaucratique ?

Compétences

Autorité compétente

Département de l'intérieur (DFI)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil national

Liens

